

DIRECTION DU SPORT
RLG/FB

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : adhésion à l'ANDES

Rapporteur : Murielle BRIONNE

L'association nationale des élus en charge du sport a pour but le développement du sport dans la cité.

Les objectifs de cette association qui regroupe l'ensemble des élus en charge du sport sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre les communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Pour une adhésion à l'ANDES le montant de la cotisation annuelle est fixé en fonction du nombre d'habitants soit, pour la commune, la somme de 200 €.

La ville de Ploemeur serait représentée par Monsieur Marcel RODRIGUEZ.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition d'adhésion.

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « enfance, jeunesse, éducation, sport, prévention et insertion » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à souscrire une adhésion à l'ANDES.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR